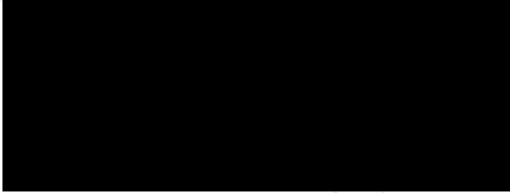


Le 28 août 2018



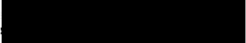
OBJET : Demande d'accès datée du 9 août 2018 – Dossier AI-2018- 03



En réponse à votre requête du 9 août dernier, par laquelle vous avez fait une demande afin d'obtenir une copie du ou des document(s) suivant(s) :

- Le nombre d'employés au sein de SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL ayant un salaire annuel supérieur à 100 000 \$;
Réponse : 10 employés.
- La moyenne de salaire desdits employés, ainsi que le salaire le plus élevé et le moins élevé desdits employés ;
Réponse : la moyenne est de 142 438.52 \$, le salaire le plus élevé est de 203 044.00 \$ et le moins élevé est de 113 337.37 \$.
- Séparer les données en fonction de si lesdits employés sont à l'institution ou au sein d'un organisme relevant de l'institution et, le cas échéant, de quel organisme relèvent-ils.
Réponse : S.O.

La présente décision vous est transmise conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, et peut faire l'objet, conformément aux dispositions de l'article 135 de la loi, d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information.

En espérant le tout à votre plus proche convenance, veuillez agréer  l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la directrice des ressources humaines,

Robert Lessard CRIA
Chef de service, relations de travail et gestion de politiques et programmes